

**OBJET :****Approbation du compte administratif****Département de la Gironde  
Arrondissement de LIBOURNE**

RÉUNION 8 avril 2024

N°06-2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 14  
**Nombre de Conseillers présents** : 12  
**Nombre de Conseillers en visioconférence** : 0  
**Nombre de Conseillers absents excusés** : 2  
**Nombre de Conseillers absents non excusés** : 0  
**Date de convocation du Conseil Municipal**  
 29 mars 2024

Le huit avril deux mil vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire. Le quorum est atteint.  
**Le mode de scrutin à main levée : 6 POUR – 7 CONTRE**  
**Le mode de scrutin secret : 7 POUR - 7CONTRE**  
**Le vote à bulletin secret est effectué.**

VOTES : POUR 6 ABSTENTION CONTRE 7

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS		X		X
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS		X		X
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Monsieur Joël VERDIER a été élu secrétaire de Séance.

Monsieur Bertrand LACCOURS absent excusé donne pouvoir à Madame Aurélie CELLIER,

Madame Nadia BERCKMANS absente excusée donne pouvoir à Madame Marine DE TAFFIN.

Pour voter en leur lieu et place.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code général de Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutins pour les votes des délibérations.

Madame Aurélie CELLIER, adjointe au Maire a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Aurélie CELLIER, et en l'absence de Madame le Maire, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur, présente le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		151 795,02	36 295,23			
Opérations de l'exercice	295 105,47	370 557,88	108 953,27	91 898,49	440 353,97	614 251,39
<b>TOTAUX</b>	<b>295 105,47</b>	<b>522 352,90</b>	145 248,50	91 898,49	444 097,97	614 251,39
<b>Résultats de clôture</b>		<b>227 247,43</b>	- 53 350,01			170 153,42
Reste à réaliser			3 744,00			
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>295 105,47</b>	<b>522 352,90</b>	<b>148 992,50</b>	<b>91 898,49</b>	<b>444 097,97</b>	<b>614 251,39</b>
	<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>	<i>227 247,43</i>				<i>170 153,42</i>

2. Constate, pour la comptabilité principale, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**VOTES : POUR 6      ABSTENTION 0      CONTRE 7**

Ainsi fait et délibéré en séance publique, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :

